



PREFET DE  
L'AUBE



**TROYES**  
**CHAMPAGNE**  
MÉTROPOLE

SYNDICAT  
**DEPART**



**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



# PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE COMPLET DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

*FICHE DE SYNTHÈSE*

Version projet en consultation

## A - FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

---

Version projet en consultation

## Nom du programme

- PAPI complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure

## Périmètre

- **Bassin versant de la Seine** entre Source-Seine (21) et Marcilly-sur-Seine (51)
- **Bassin versant de l'Ource** entre Beneuvre (21) et Celles-sur-Ource (10)
- **Bassin versant de la Laignes** entre Baigneux-les-Juifs (21) et Polisy (10)
- **Bassin versant de la Barse** entre Champ-sur-Barse (10) et Lusigny-sur-Barse (10)
- **Bassin versant de l'Hozain** entre Lorges-Margueron (10) et Bréviandes (10)
- **2 Régions** : Bourgogne Franche-Comté et Grand Est
- **5 Départements** : Aube, Côte-d'Or, Marne, Haute-Marne et Yonne,
- **Collectivités territoriales** : 335 communes, 5 communautés de communes majoritaires (Seine et Aube ; Chaourçois et Val d'Armanche ; Vendeuvre Soulaines ; Barséquanais en Champagne et Pays Châtillonnais), 1 communauté d'agglomération (Troyes Champagne Métropole).

## Caractéristiques du territoire

- 1 Territoire socio-économique à risque important (TRI) d'inondation de Troyes de portée nationale ;
- Près de **47 000 habitants** en zone potentiellement inondable ;
- Près de **24 000 emplois** en zone inondable ;
- 900 000 m<sup>2</sup> de bâtiments d'activité en rez-de-chaussée en zone potentiellement inondable ;
- 14 000 m<sup>2</sup> de surface de bâti remarquable situé en zone potentiellement inondable ;
- Dynamique des crues soumises à l'influence du Lac-Réservoir de la Forêt d'Orient (ou lac-réservoir Seine) ;
- 1 Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du TRI de Troyes.

## Objectifs du PAPI

Ce PAPI vise d'une part à réaliser l'ensemble des études et des concertations nécessaires sur l'ensemble du périmètre du PAPI sur les secteurs non couverts par le précédent PAPI d'intention mais aussi sur la base des besoins exprimés par les acteurs locaux, et d'autre part mettre en œuvre les recommandations et les travaux nécessaires à la poursuite des études menées dans le cadre du précédent PAPI d'intention de la Seine troyenne. Enfin, ce PAPI visera à mettre en place une gouvernance concertée et adaptée.

## Gouvernance du PAPI

- **Animation du PAPI** : Syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs
- **Maîtrise d'ouvrage** : Troyes Champagne Métropole ; Syndicat Mixte Sequana ; Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube ; Syndicat DEPART ; Direction Départementale des Territoires de l'Aube (DDT 10) et Préfecture de l'Aube ; Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ; Conseil Régional du Grand Est et EPTB Seine Grands Lacs.
- **Concertation et suivi** : Comité de pilotage associant les services de l'État, les collectivités et leurs groupements, les gestionnaires de réseaux, les chambres consulaires, les associations, etc. Comité technique associant les services de l'État, les maîtres d'ouvrages ainsi que les partenaires financiers. Conférence territoriale du PAPI associant toutes les parties prenantes concernées de près comme de loin l'élaboration du présent PAPI.

## Délai de réalisation

**72 mois.** Mars 2020 – Décembre 2025

## Coûts

- **Animation** : 2 actions
- **Actions non structurelles (études et prestations)** : 25 actions
- **Actions structurelles (avant-projet, travaux)** : 23 actions
- **Total** : 7 453 000 € nets d'engagement

## Financements

Montant prévisionnel des engagements						
État (BOP 181 et FPRNM)	FEDER Champagne- Ardenne	Agence de l'Eau Seine- Normandie	Conseil Régional Grand Est	FEDER Bourgogne	Conseil Régional Bourgogne Franche- Comté	TOTAL Financeurs
2 339 000 €	729 000 €	1 562 500 €	612 500 €	- €	- €	5 243 000 €
31,4 %	9,9 %	20,9 %	8,2 %	0,0 %	0,0 %	70,4 %
EPTB Seine Grands Lacs	Troyes Champagne Métropole	SDDEA	Syndicat Sequana	Syndicat DEPART	Fédération de pêche de l'Aube	Sous-TOTAL n°1
577 500 €	856 000 €	664 500 €	50 000 €	4 000 €	6 000 €	2 158 000 €
7,73 %	11,5 %	8,89 %	0,67 %	0,06 %	0,08 %	28,9 %
Région Grand Est	DDT et Préfecture de l'Aube					Sous-TOTAL n°2
15 000 €	37 000 €					52 000 €
0,20 %	0,50 %-					0,70 %
						TOTAL Maîtres d'ouvrages
						2 210 000 €
						29,6 %

## Suivi de l'État

- **Préfet responsable** : Préfet de l'Aube
- **Service technique d'appui** : Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aube
- **Service instructeur** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est